



Recommandations d'achat sobres en carbone pour l'acquisition de véhicules d'entreprise

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des parcs de véhicules d'entreprise, l'ECPAR – Réseau d'organisations pour l'approvisionnement responsable encourage les organisations à intégrer, dans leurs stratégies d'achat, les recommandations suivantes issues du projet « Stimuler le transport sobres en carbone par l'achat responsable » :

1. Prioriser les solutions de **mobilité active, collective ou partagée** (vélos, transports en commun, services de véhicules partagés -Bixi, Communauto et autres-, etc.) ;
2. Établir un **plan de diversification du parc de véhicules d'entreprise pour introduire progressivement des technologies sobres en carbone** :
 - Prioriser les véhicules électriques ou hybrides en fonction des besoins spécifiques à chaque utilisation en matière d'autonomie, de distance parcourue, etc.,
 - Envisager des solutions de transition comme le gaz naturel pour certains usages des véhicules lourds, en attendant l'amélioration des solutions électriques ou à l'hydrogène,
 - Opter pour l'augmentation de la proportion de biocarburants dans le diesel, l'essence et le gaz naturel, lors de l'achat de carburants,
 - Envisager la mise en place de projets pilotes pour les solutions à hydrogène, surtout pour les véhicules lourds, puisque l'application immédiate n'est pas considérée étant donné qu'il s'agit encore d'une technologie émergente ;
3. Choisir les **catégories de véhicules en fonction des besoins réels et réguliers pour ne pas surdimensionner le parc de véhicules**, en ajustant la taille, la puissance et le pont des véhicules aux besoins réguliers (qui représentent 80 % de l'ensemble des besoins), et prévoir d'autres stratégies pour combler les besoins ponctuels (location, partage au sein de l'entreprise et avec d'autres organisations) ;
4. Établir une **cote de consommation d'énergie maximale** pour les véhicules légers et les autobus (pour lesquels des standards de mesure de la consommation existent) afin d'assurer une moindre consommation au sein d'une même catégorie de véhicules ;
5. Demander des **équipements auxiliaires** qui contribuent à réduire la consommation de carburant et les émissions de GES des véhicules au moment de l'utilisation, comme : une boîte de vitesse robotisée, un système Stop & Start et d'autres mécanismes de diminution de la marche au ralenti, le bridage de la vitesse, un système d'alerte de la pression des pneus, des accessoires d'amélioration de l'aérodynamisme, un système télématique véhiculaire pour optimiser les déplacements et l'entretien des véhicules, et des pneus à faible résistance au roulement ;
6. Introduire des critères pour un **entretien plus écoresponsable**, si l'entretien est en sous-traitance ou pour les contrats de location à long terme qui comprennent la maintenance des véhicules (p. ex. disposer d'outils de suivi pour l'entretien préventif, utiliser des pneus à faible résistance au roulement, utiliser des lubrifiants moteurs à faible viscosité, etc.).